

Journal Municipal

SAINTE-ROSE-DE-WATFORD



Avril 2012

VISITEZ NOTRE SITE INTERNET? www.sainterosedewatford.qc.ca.

AVIS PUBLIC PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS

Avis public est par la présente donné que la directrice générale soumettra à la séance d'ajournement du 16 avril 2012 les états financiers et le rapport du vérificateur externe de la Municipalité pour l'année 2011. M. Jean-Guy Deblois vérificateur de la Municipalité fera cette présentation.

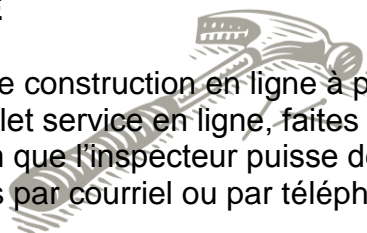
ABRI TEMPORAIRE – RAPPEL



Nous vous rappelons que vous avez jusqu'au 1^{er} mai de chaque année pour enlever votre abri temporaire (toile et structure).

DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION EN LIGNE

Vous pouvez maintenant faire votre demande de permis de construction en ligne à partir de notre site internet au www.sainterosedewatford.qc.ca sous l'onglet service en ligne, faites un clic sur permis de construction. Compléter toutes les sections afin que l'inspecteur puisse délivrer votre permis correctement. Elle pourra communiquer avec vous par courriel ou par téléphone pour compléter les informations manquantes.



OFFRES D'EMPLOI – TERRAIN DE JEUX

2 postes d'animateurs (trices) pour le terrain de jeux (ou 1 poste selon inscription)

FONCTIONS : Les animateurs/trices auront à établir une programmation hebdomadaire, organiser et animer les activités de la programmation tout en étant responsable des jeunes.

EXIGENCES :

- Être âgé de 16 ans et plus
- Expériences pertinentes en lien avec l'emploi si possible
- Retourner aux études en septembre (pour le 1^{er} animateur)
- Être disponible pour une formation les 25, 26 & 27 mai 2012
- Sens des responsabilités, débrouillardise et aptitudes pour le travail d'équipe



CONDITIONS DE TRAVAIL :

- Lundi au vendredi (heures à déterminer, minimum 20 heures par semaine et 40 heures si service de garde)
- Du 25 juin au 17 août 2012 avec une semaine de relâche fin juillet (7 semaines payées)
- Salaire minimum en vigueur

Envoyez votre curriculum vitae avant vendredi 13 avril 2012, 15h au bureau municipal, 695, rue Carrier, Sainte-Rose-de-Watford GOR 4G0, par télécopie au 418-267-5812 ou par courriel au municipalite-rose@sogetel.net

Un mot de votre conseil municipal

Compte rendu de la séance régulière du 2 avril 2012

- La liste des comptes présentée aux membres du conseil, au montant 109 363.40\$ est acceptée et payée, selon les modalités de notre règlement numéro 03-2011 sur le contrôle et le suivi budgétaires.

ADOPTION DU RÈGLEMENT 03-2012

« RÈGLEMENT NUMÉRO 03-2012 CONCERNANT LA CRÉATION D'UNE RÉSERVE FINANCIÈRE POUR LA VIDANGE DES BASSINS DU RÉSEAU D'ÉGOUT ET DE LA DISPOSITION DES BOUES »

CONSIDÉRANT QU'en vertu des dispositions de l'article 1094.1 du Code municipal, le conseil peut créer au profit d'un secteur déterminé une réserve financière à une fin déterminée pour le financement de dépenses;

CONSIDÉRANT QUE les travaux de vidange des bassins d'épuration et de disposition des boues doivent être effectués périodiquement et représentent des déboursés importants.

CONSIDÉRANT QUE la création d'une réserve financière permet d'étaler le financement de ces travaux sur une période beaucoup plus longue et ainsi d'éviter une augmentation importante de la taxe d'assainissement des eaux l'année où ces travaux seront réalisés.

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge dans l'intérêt de la Municipalité et du secteur concerné de créer une réserve financière pour la vidange des bassins d'épuration du réseau d'égout et de la disposition des boues.

CONSIDÉRANT QU'avis de motion du présent règlement a été donné le 5 mars 2012.

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. Objet de la réserve financière

Une réserve financière est créée par le présent règlement pour le financement des dépenses relatives à la vidange des bassins d'épuration du réseau d'égout et de la disposition des boues provenant de ces bassins.

2. Montant projeté de la réserve

Le montant maximal de la réserve financière est de 60 000 \$.

3. Secteur déterminé

La réserve financière est créée au profit d'un secteur déterminé constitué de tous les immeubles utilisant le réseau d'égout et des futurs immeubles qui seront desservis par le réseau commun d'égout de la municipalité Sainte-Rose-de-Watford.

Localisation : 299 à 860, rue Principale, 213 à 279, Route 204 ouest, 100 à 135, rue Caron, 670 à 745, rue Carrier, 2 à 4, rue Roy et 200, rue Dallaire.

4. Mode de financement

Le financement de cette réserve est fait à même le tarif annuel de la taxe d'opération de l'assainissement des eaux usées chargée à tous les immeubles desservis par ledit réseau pour un montant de 6000 \$ par année. De plus, les intérêts générés par les sommes ainsi affectées font partie de la réserve jusqu'à concurrence du montant projeté.

5. Durée

La réserve financière a une durée de dix (10) ans commençant le 1^{er} janvier 2012 et se terminant le 31 décembre 2021.

6. Mode d'utilisation de la réserve

Le conseil municipal, par résolution, affecte un montant de la réserve financière au budget pour le financement de dépenses reliées à la vidange des bassins des étangs aérés et à la disposition des boues.

7. Affectation de l'excédent des revenus sur les dépenses à la fin de l'existence de la réserve

À la fin de l'existence de la réserve financière, l'excédent des revenus sur les dépenses, le cas échéant, retourne au fonds général à un surplus accumulé affecté au bénéfice du secteur déterminé à l'article 3 du présent règlement.

8. Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Adopté le 2 avril 2012

QUE le règlement numéro 03-2012 « Règlement concernant la création d'une réserve financière pour la vidange des bassins du réseau d'égout et de la disposition des boues » soit et est par la présente adopté.

MUNICIPALITÉ DE STE-ROSE-DE-WATFORD

Avis public

Convocation au registre des personnes habiles à voter de la municipalité

AVIS PUBLIC EST DONNÉ QUE lors d'une séance du conseil tenue le 02 avril 2012, le conseil de la municipalité de Sainte-Rose-de-Watford, a adopté le **Règlement 03-2012**

« **Règlement concernant la création d'une réserve financière pour la vidange des bassins du réseau d'égout et de la disposition des boues** »

Les personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire des secteurs suivants:

Route 204 Ouest	Rue principale	Rue Carrier	Rue Caron	Rue Dallaire
Pair 214 à 274	Pair 320 à 860	Pair 670 à 740	Pair 100 à 130	Pair 200 à 200
Impair 213 à 279	Impair 299 à 795	Impair 725 à 741	Impair 105 à 135	

peuvent demander que le règlement 03-2012 fasse l'objet d'un scrutin référendaire en inscrivant leur nom, adresse et qualité et en apposant leur signature dans un registre ouvert à cette fin.

(Les personnes habiles à voter voulant enregistrer leur nom doivent présenter une carte d'identité : carte d'assurance-maladie, permis de conduire ou passeport.)

Ce registre sera accessible de 9 heures à 19h, le 10 avril 2012 au bureau de la municipalité, situé au 695, rue Carrier, dans la Municipalité de Sainte-Rose-de-Watford.

Le nombre de demandes requis pour que le règlement « **Règlement 03-2012** » fasse l'objet d'un scrutin référendaire est **de 25 signatures**. Si ce nombre n'est pas atteint, le règlement numéro 03-2012 sera réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

Le résultat de la procédure d'enregistrement sera annoncé à 19 heures le 10 avril 2012 au bureau de la municipalité, situé au 695, rue Carrier, Municipalité de Sainte-Rose-de-Watford.

Le règlement peut être consulté au bureau de la municipalité du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h à 16h.

CONDITIONS POUR ÊTRE UNE PERSONNE HABILE À VOTER AYANT LE DROIT D'ÊTRE INSCRITE SUR LA LISTE RÉFÉRENDAIRE DE L'ENSEMBLE DE LA MUNICIPALITÉ

Toute personne qui, le **02 AVRIL 2012** n'est frappée d'aucune incapacité de voter prévue à l'article 524 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités et remplit les conditions suivantes :

- être une personne physique domiciliée dans la municipalité et être domiciliée depuis au moins 6 mois au Québec et être majeure et de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle.

Tout propriétaire unique non résident d'un immeuble ou occupant unique non résident d'un établissement d'entreprise qui n'est frappé d'aucune incapacité de voter et remplit les conditions suivantes :

- être propriétaire d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise situé dans la municipalité depuis au moins 12 mois; dans le cas d'une personne physique, être majeure et de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle.

Tout copropriétaire indivis non résident d'un immeuble ou cooccupant non résident d'un établissement d'entreprise qui n'est frappé d'aucune incapacité de voter et remplit les conditions suivantes :

- être copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise situé dans la municipalité depuis au moins 12 mois; être désigné, au moyen d'une procuration signée par la majorité des personnes qui sont copropriétaires ou occupants depuis au moins 12 mois, comme celui qui a le droit de signer le registre en leur nom et d'être inscrit sur la liste référendaire, le cas échéant. Cette procuration doit avoir été produite avant ou lors de la signature du registre.

Personne morale avoir été désigné par résolution, parmi ses membres, administrateurs ou employés, une personne qui, le 02 avril 2012 et au moment d'exercer ce droit, est majeure et de citoyenneté canadienne, qui n'est pas en curatelle et n'est frappée d'aucune incapacité de voter prévue par la loi.

Lyse Audet (secrétaire-trésorière)

- Me Martin Bouffard de Morency Société d'avocats, est nommé procureur de ladite Municipalité pour la représenter à la Cour Municipale de la MRC de Bellechasse.
- La municipalité de Sainte-Rose-de-Watford délègue le pouvoir d'émettre des constats d'infraction en vertu de notre règlement sur les animaux de compagnie à la SPA Beauce-Etchemins

ARTICLE 59

Article 59 : avis de la Municipalité de Sainte-Rose-de-Watford à l'égard de l'orientation préliminaire de la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec (CPTAQ) :

QUE le Conseil municipal signifie son acceptation à la CPTAQ à l'égard de l'orientation préliminaire telle que déposée ;

- Le prix du terrain acquis par vente pour taxes, situé dans la Grande-Ligne Sud sera vendu au prix de 3500\$. Ce terrain pourra être vendu à compter du 15 mai 2012.
- Une autorisation est donnée à la directrice générale Lyse Audet ou son adjointe Linda Gilbert a représenté la municipalité lors de la vente pour taxes du 10 mai 2012.
- Aviser les personnes concernées qui habitent sur la route Roy et qui utilisent Route 204, de faire le changement d'adresse approprié.
- **Une assemblée publique aura lieu le 7 mai 2012, à 19h30, pour la demande de dérogation mineure de Sogetel.**

AVIS PUBLIC DÉROGATION MINEURE

Avis est, par les présentes donné par la soussignée secrétaire-trésorière.

Que lors de la séance régulière du conseil qui se tiendra le **lundi 7 mai 2012** à compter de 19h30 au 695, rue Carrier à Sainte-Rose-de-Watford, le conseil statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

Nature et effet

Demande d'agrandissement de la bâtisse Sogetel dans la marge avant de 6.5 mètres au lieu de 9 mètres, afin de pouvoir offrir à la population le service de télévision par fibre optique. Actuellement, le bâtiment est implanté dans la marge avant à 7.87 mètres.

Demande d'agrandissement de la bâtisse Sogetel dans la marge arrière de 3.10 mètres au lieu de 8 mètres, afin de pouvoir offrir à la population le service de télévision par fibre optique. Actuellement, le bâtiment est implanté dans la marge arrière à 3.24 mètres.

Identification du site concerné

536, rue du Terrain-de-jeu
Sainte-Rose-de-Watford
G0R 4G0

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande, lors de cette séance.

Donné à Sainte-Rose-de-Watford, ce 02^{ième} jour d'avril 2012.

Lyse Audet
Directrice-générale & secrétaire -trésorière

- M. Claude Vincent est promu au titre de directeur incendie adjoint en remplacement de M. Nil Dumas, étant donné que le travail de celui-ci ne lui permet plus d'être aussi disponible sur le territoire. M. Nil Dumas restera dans l'équipe du service incendie à titre d'officier. Des remerciements à M. Dumas pour toutes les années où il a occupé le poste de directeur et de directeur adjoint au sein de la municipalité.
- Les lignes réservées pour les téléavertisseurs des pompiers seront révisées afin d'avoir moins de frais en les regroupant.
- L'inspecteur municipal est autorisé à faire changer la porte du garage de l'entrepôt caserne.
- Le conseil municipal de Sainte-Rose-de-Watford nomme le technicien en prévention incendie de la MRC des Etchemins pour agir comme officier désigné pour l'application du règlement concernant la prévention incendie, par cette nomination, cette personne agira à titre de fonctionnaire responsable de l'application du règlement concernant la prévention incendie applicable par la municipalité.
- M. Richard Fauchon et M. Claude Vincent sont délégués à l'assemblée annuelle du Club du Lac Algonquin au mois de mai 2012.
- Le Conseil Municipal adopte la politique familiale et son plan d'action qui ont été élaborés, ainsi que la pochette de présentation. La politique familiale sera remise à tous les citoyens de la municipalité après le lancement officiel. Acceptation de la date du 23 juin 2012 pour le lancement de la politique familiale. Lors du lancement, des activités familiales seront mises en valeur.
- Le conseil retient les services de Debloubac pour le ramassage des animaux morts (chevreuil, orignal) dans la municipalité pour une période de 1 an.
- Présentation de la candidature de Geneviève Roy à URLS Chaudière-Appalaches, « volet recrue ».
- De faire paraître une offre d'emploi pour les postes de moniteurs pour le terrain de jeux. Madame Isabelle Pruneau, Linda Gilbert et Lyse Audet feront parties du comité de sélection.
- Madame Geneviève Roy du Comité de Loisirs Sainte-Rose est autorisée à présenter une demande de subvention aux manifestations locales de la fête nationale.
- Une inscription sera faite pour une formation en sécurité civile lors d'un événement majeur.

- La soumission de Kalitec pour la fourniture de poteaux de signalisation 9-1-1 pour la municipalité est acceptée avec la modification que la livraison sera gratuite.
- Faire parvenir une lettre au propriétaire du lot 4 216 675, 2^e Rang, de voir à repositionner son entrée privée afin que l'eau qui s'écoule de son terrain ne vienne plus endommager notre chemin.
- La Municipalité est en accord de voir la chambre de commerce et d'entreprise de Bellechasse venir animer notre milieu et stimuler le réseautage de nos entreprises. De défrayer notre adhésion au coût de 170\$/ an. La Cotisation pour l'année 2012 sera de 70\$, vu que la période se termine le 31 août prochain. S'il s'avérait que moins de 6 municipalités des Etchemins y adhèrent notre municipalité aura à se prononcer si elle désire où non demeurer membre, vu que l'appellation BELLECHASSE –ETCHEMIN ne pourra être officialisée.
- L'assemblée est ajournée au 16 avril 2012 à 19 heures 30 minutes.

Votre conseil : Par Hector Provençal, maire



Joyeuses Pâques

PENSÉE

« Un grand homme est celui qui ne perd pas son cœur d'enfant. »

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE



Heures de la bibliothèque

Le mercredi, les heures d'ouverture sont toujours de 19h00 à 20h30.



FERMIÈRES Sainte-Rose



**Le Cercle Fermières de Ste-Rose vous invite mardi le 10 avril à 19 h.
à la salle Communautaire.**

Nous serons très heureuses de vous accueillir.

Invitée : Madame Syndy (travailleuse sociale en placement d'hébergement)

Vous apportez vos réalisations.

Bienvenue à toutes.

Camille communication.

PROCHAINE MESSE AVEC INTENTION COMMUNE LE 13 mai 2012 À 9H15 (dimanche de La Fête des Mères)

Vous avez jusqu'au 11 mai pour déposer dans une enveloppe votre offrande de messe, ainsi que votre intention dans la boîte identifiée à l'église, par la poste ou me l'apporter personnellement. Merci Lisette 418-267-5721

FADOQ SAINTE-ROSE

Nous informons les membres de la Fadoq Sainte-Rose, qu'une assemblée annuelle extraordinaire aura lieu le jeudi 10 mai 2012 à 19h00 à la salle communautaire. Les principaux points à l'ordre du jour ;

- Transfert des biens de la Fadoq à la municipalité
 - Information concernant les nouveaux règlements de la Fadoq
 - Des postes seront vacants au sein de l'exécutif. Vous avez 50 ans et plus et l'expérience vous intéresse, contactez Gérard Roy 418 267-5342
-

Vous avez l'impression que votre dernière relation vous hante toujours? Tu te questionnes sur ta relation actuelle?

Comprenez et démanteliez enfin les nombreux impacts qu'une relation inégalitaire peut provoquer sur les différents aspects de votre personnalité et de votre vie.

Tous ces ateliers sont offerts à Lac-Etchemin les mercredis, de 13h00 à 15h00

- | | | | |
|--|---------------|---------------------------------|---------------|
| 1) La violence dans les relations amoureuses | 4 avril 2012 | - 2) La connaissance de soi | 11 avril 2012 |
| 3) Nos besoins | 18 avril 2012 | - 4) L'estime de soi | 25 avril 2012 |
| 5) La relation avec soi et les autres | 2 mai 2012 | - 6) La communication | 9 mai 2012 |
| 7) La colère | 16 mai 2012 | - 8) Les émotions | 23 mai 2012 |
| 9) L'affirmation de soi | 30 mai 2012 | - 10) Mon territoire et limites | 6 juin 2012 |
| 11) La gestion du stress | 13 juin 2012 | | |

• Ces ateliers sont offerts gratuitement et exclusivement aux femmes de tout âge et tous sont présentés en lien avec la violence conjugale possible au sein des couples.

• Les femmes se présentant à un atelier n'ont nullement l'obligation de s'engager à venir à tous et donc, peuvent selon leurs besoins, choisir les ateliers qui les intéressent.



Pour toute information sur le fonctionnement, la présentation ou l'inscription, téléphonez au Havre L'Éclaircie au 418-227-1025 ou sans frais 1-800-709-1025

Animateur social / Animatrice sociale

(Animateur ou animatrice de la Coopérative jeunesse de services)

Nombre de postes à combler: 2 - Carrefour jeunesse-emploi les Etchemins- www.cjeetchemins.ca

Principales fonctions :

Participer aux blocs de formation des animateurs (trices) (4 jours en mai et 2 jours en juillet 2012); Recruter, sélectionner et former les jeunes coopérants; Organiser une séance d'information sur le projet pour les jeunes et leurs parents; Encadrer les jeunes à toutes les étapes de mise sur pied de leur entreprise (planification, promotion, négociation de contrats, comptabilité, etc.); Assurer la cohésion du groupe; Faciliter la prise en charge graduelle du projet par les jeunes; Rédiger un rapport d'activités à la fin de projet.

Exigences et conditions de travail : Collégial - Non terminé

Être étudiant(e) de niveau universitaire ou collégial dans l'une des disciplines suivantes : administration, service social, relations industrielles, orientation, enseignement ou toute autre discipline pertinente. Démontrer un intérêt pour le développement d'un projet d'entrepreneuriat coopératif; Avoir de l'expérience en animation auprès des jeunes ou démontrer un intérêt pour le travail avec les adolescents(es); Faire preuve d'initiative, de leadership, d'autonomie et un bon esprit d'équipe. Horaire variable (généralement de jour, à l'occasion les soirs et fins de semaine) Posséder une voiture serait un atout.

Emploi saisonnier, temps plein, pour une durée de 3 mois - 1 poste à 40 heures semaine et 1 poste à 35 heures

Date d'entrée en fonction : 15 mai 2012- Salaire à discuter

Personne à contacter : Sonia Boutin (Directrice générale)

418-625-2533 #222

201, Claude-Bilodeau, bureau 2, Lac-Etchemin

info@cjeetchemins.ca (courrier électronique)

Subvention pour un projet culturel

Doté d'une enveloppe budgétaire de 32 980 \$ sur 3 ans, le Fonds culturel de la MRC des Etchemins a pour principaux objectifs d'assurer la mise en œuvre de la Politique culturelle de la MRC, et de contribuer à la vitalité culturelle du milieu en soutenant les personnes, comités et organismes dans l'élaboration et la réalisation de projets culturels ponctuels.

Vous avez une idée originale au niveau théâtral, musical, patrimonial, littéraire, des arts visuels, des métiers d'arts ou autres? Vous souhaitez créer, développer et réaliser un projet culturel novateur? Vous pouvez déposer une demande au Fonds culturel! L'aide consiste en une subvention pouvant atteindre 1 500 \$ par projet. **La date limite pour le dépôt des projets est le 8 juin 2012.** Veuillez noter que l'appel d'offres pour les projets du Fonds culturel reviendra en 2013 et 2014.

Cela vous intéresse? Consultez le Guide et formulaire sur le site Internet du CLD, www.cldetchemins.qc.ca et de la MRC, www.mrcetchemins.qc.ca. Ou contactez madame Pascale Dupont, conseillère en développement rural et culturel au CLD des Etchemins, à pascale.dupont@cldetchemins.qc.ca ou au 418-594-1313.

Rappelons que le Fonds culturel est l'un des projets de l'entente de développement culturel récemment conclue entre la MRC des Etchemins et le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine (MCCCF).

Souper spaghetti au profit du projet « Au cœur de l'Afrique 2013 »

Nous sommes un groupe de dix jeunes adultes qui se rendra au Bénin, situé en Afrique de l'Ouest, en mai 2013, dans le but de faire un projet de coopération internationale d'une durée de 17 jours. Au cours de la prochaine année, nous ferons des activités de financement afin de concrétiser notre projet. La première activité prévue à notre agenda est un souper spaghetti qui se tiendra au Centre culturel de Saint-Prosper le 5 mai prochain de 17h à 19h. Pour vous procurer des billets en pré-vente au coût de 10\$, vous pouvez nous rejoindre au 418-594-1333. Pour plus d'information sur notre projet, n'hésitez pas à joindre notre page Facebook « Au cœur de l'Afrique 2013 ».

*Samuel Poulin, St-Prosper - Marika, Pruneau, St-Prosper - **Megan Carrier, Ste-Rose**
Guillaume Rodrigue, St-Prosper - Pierre-Olivier Fortin, Ste-Aurélie - Claude Giguère, Ste-Aurélie
Ann-Frédéric Larivière, St-Prosper - Sabrina Caron, St-Prosper - Michaël Gosselin-Reny, St-Prosper
Gabrielle Mercier-Morissette, Ste-Aurélie*

Club Quad du Massif du Sud aux Frontières:

Promo Quad et Soleil!

Courez la chance de gagner:

1^{er} prix: 1 certificat-cadeau d'une valeur de **2 500\$ à valoir sur un voyage de 7 jours dans le Sud pour 2 personnes.**

2^e prix: 2 certificats-cadeaux d'une valeur totale de **1 000\$ à valoir sur tout achat dans les magasins M. Brousseau & fils et JM Jacques Sport.**

3^e prix: 4 certificats-cadeaux d'une valeur totale de **800\$ en alimentation** dans les magasins: Métro Lac-Etchemin, IGA Ste-Justine, Épicerie Buteau St-Prosper et Alimentation Doyon St-Prosper.

4^e prix: 1 certificat-cadeau d'une valeur de **250\$ en carburant.**

5^e prix: Remise en argent de **100\$.**

Pour participer, procurez-vous vos billets de participation:

5\$ / billet ou 20\$/ 1 carnet (5 billets)

en vente auprès de Maxime Vachon 267-4299. Bonne chance!

Carte de membres d'été en vente à partir de maintenant et jusqu'au 31 Mai 2012, la vignette d'été est vendue en pré-vente à **100\$** (validité jusqu'au 31/10/2012)

Puis du 01 juin 2012 au 31 octobre 2012 elle sera vendue à **115 \$.** En vente auprès de **Maxime Vachon 267-4299**

Visité aussi notre site internet www.cqmsf.com

LE CLUB QUAD MASSIF DU SUD AUX FRONTIERES tiendra son Assemblée Générale Annuelle, le **Vendredi 13 Avril 2012 à 19 H au Manoir Lac Etchemin** (la copie membre 2012 devra être produite)

Par avance, je vous remercie de votre collaboration.

Cordiales salutations

Béatrice PETILLOT, secrétaire administrative

Club Quad Massif du Sud aux Frontières Tél/Fax : (1) 418 636 2345

Courriel : clubquad.msaf@sogetel.net Site du club : www.cqmsf.com
